



Le BOIS

INTERNATIONAL

Le cahier du bois-énergie n°44



Approvisionnement
des chaufferies collectives
et industrielles au bois :
comment marier économie
et développement territorial ?

CAHIER N° 44

Approvisionnement des chaufferies collectives et industrielles au bois : comment marier économie et développement territorial ?

Édito

Sommaire

- Edito, par Serge Defaye p.19
- Présentation des structures d'approvisionnement en combustibles bois p.20
- Comment satisfaire logiques économiques et aménagement des territoires ? p.23
- Bois d'industrie, bois-énergie : la question récurrente de la complémentarité ou de la concurrence p.28

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie

et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE),

sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction des énergies

renouvelables, des réseaux et des marchés énergétiques -

département bioressources) et du Bois International,

sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce cahier a été préparé par Stéphane COUSIN

et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE

et Jean-Pierre TACHET (CIBE).

Nous remercions Rémi GROVEL (Forêt Energie Ressources),

Dominique JACQUES (Rhônalpénergie Environnement)

et Gilles MADEC (Bois et Diversité) pour leur contribution.

Mise en page par la rédaction du Bois International.

Conjuguer économie, aménagement du territoire et dimension temporelle

Lors du colloque du CIBE de septembre à Valence, les participants ont constaté que l'offre de combustibles bois se structurait à l'initiative d'entreprises locales, de groupements de professionnels mutualisant la collecte / transformation / distribution à l'échelle régionale ou sous l'égide de grands groupes de l'énergie, du déchet ou de la forêt.

Ces offres complémentaires et parfois concurrentes répondent à des demandes et à des débouchés différents : petites chaufferies en milieu rural, réseaux de chaleur créés par des villes moyennes, centrale de cogénération de forte puissance... Au-delà du respect du cahier des charges du maître d'ouvrage ou de l'exploitant, le fournisseur, qui doit couvrir ses coûts de production et dégager une marge, doit aussi entrer au cas par cas dans la fourchette de prix compatible avec la faisabilité du projet.

Chacun s'accorde à dire que la dimension territoriale est fondamentale, qu'il faut mobiliser en priorité des ressources de proximité, ne pas transporter la biomasse sur de longues distances... Derrière cette unanimité de principe, les protagonistes du débat ne mettent toutefois pas exactement la même chose : les premiers pensent circuit local très court, les seconds échelon régional et les troisièmes développement d'un marché de masse national voire international, complété par des accords de partenariat avec des locaux. Soyons clairs : la problématique du développement durable s'accommode mal du transport routier sur des rayons de collecte supérieurs à plusieurs centaines de kilomètres (ce qui est classiquement celui des usines de trituration) et la matière première sort alors très

largement du périmètre forestier et agricole dans lequel elle a été produite.

Si la question territoriale (au moins dans les discours) est régulièrement évoquée, **il est curieux que soit rarement abordée la dimension temporelle dans laquelle s'inscrit la mise en œuvre des objectifs qui ressortent du Grenelle de l'environnement.**

On sait ceux-ci extrêmement ambitieux : de l'ordre de 20 à 25 millions de m³ de bois supplémentaires par an. Un consensus se dégage certes pour dire que 40 à 50 millions de tonnes de biomasse produites annuellement par la forêt hexagonale sont inexploitées. **La question est de savoir comment et dans quel délai on pourra mobiliser de telles quantités de biomasse forestière (et agricole ?), avec des pratiques respectant les écosystèmes forestiers, la biodiversité...** Rappelons à ceux qui auraient tendance à l'ignorer (et ce ne sont pas a priori les professionnels de la forêt et du bois) qu'*"on n'entre pas dans un massif forestier comme un éléphant dans un magasin de porcelaine"*. Souvenons-nous aussi que la première crise de l'énergie a été provoquée au XVIII^e siècle par une exploitation minière de la forêt pour satisfaire la demande massive des industries charbonnière et métallurgique naissantes et qu'il fallut plus d'un siècle et la grande politique de reboisement engagée sous le Second Empire pour reconstituer un patrimoine en partie détruit. Notre interrogation peut être formulée de la façon suivante : **comment produire plus, mais en le faisant bien ?** Pas plus que d'autres sans doute, je n'ai de réponse à cette question. Mais il semble que l'horizon 2020 soit trop proche et qu'un pas de temps de dix années soit beaucoup trop court, compte tenu de notre point de départ.

Serge DEFAYE
Président du CIBE